

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET L'ASSOCIATION**  
**« GRIMPE EN TESTE » - SAISON SPORTIVE 2022-2023 -**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

La ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la Ville et le Grimpe en Teste. Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements, elle précise les relations administratives entre l'association Grimpe en Teste et les services municipaux de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements. Elle traduit l'intérêt que la commune porte à l'association Grimpe en Teste et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La présente convention prend effet à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**.

La convention de partenariat proposée à l'Association Grimpe en Teste permet de valider les relations de partenariat avec la ville qui sont de plusieurs ordres :

**I/ Commentaires sur l'Association « Grimpe en Teste » :**

L'Association Grimpe en Teste est composée de :

140 adhérents, dont 85 jeunes licenciés de moins de 18 ans, chiffre qui est en net augmentation chez les jeunes.

L'encadrement est composé de 12 initiateurs Fédéraux.

L'Association est affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

**2/ LES ENGAGEMENTS DU CLUB :**

Il est à noter que le Président est : Monsieur GALLINO Christian

- Le Secrétaire : M. FORET Bernard
- Le Trésorier : M. FOURNIER Bertrand

- Le Projet du Club est de favoriser le développement de la pratique de l'escalade en ouvrant cette activité à toutes les catégories d'âge dès 8 ans.
- Organiser la formation des bénévoles pour encadrer les débutants et ouvrir des créneaux supplémentaires.
- Dès que l'encadrement sera suffisant, le mur d'escalade sera ouvert chaque soir de la semaine.
- L'Association souhaite participer aux compétitions qui sont organisées au niveau du comité départemental.

### **3/ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :**

La ville s'engage à mettre à disposition du club, un local de stockage de matériel à titre exclusif et des espaces communs (vestiaire, infirmerie, bureau) dans le bâtiment de la salle de gymnastique. Les conditions d'utilisation de ces équipements sont libellées dans la convention. La mise à disposition de la structure d'escalade est consentie **à titre gratuit**.

### **4/ MISE A DISPOSITION DU CLUB :**

#### **• LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE**

Située sur la Plaine des Sports et de Loisirs Gilbert MOGA, dans l'enceinte de la salle de gymnastique, la structure d'escalade est composée d'un mur d'escalade de 25m de long sur 10m de haut. (Surface de grimpe : 288 m<sup>2</sup>)

Plusieurs locaux sont associés à l'équipement :

- Vestiaires,
- Espaces pour le rangement du matériel,
- Bureau et infirmerie,
- Vestiaires et sanitaires,
- d'un Hall d'accueil du public.

Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Grimpe en Teste »,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération.



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET L'ASSOCIATION  
« GRIMPE EN TESTE »**

**Saison sportive 2022/2023**

**PREAMBULE :**

Considérant que le sport représente un vecteur important de la vie sociale, économique et culturelle de la Ville, qu'il porte en lui des valeurs éducatives pour les jeunes Testerins et par les qualités de rigueur, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association « Grimpe en Teste », participe à la promotion de la Ville de la Teste de Buch, à son animation et contribue au développement de la pratique de l'escalade.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la Ville de La Teste de Buch a souhaité formaliser par la présente convention de partenariat l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « Grimpe en Teste ».

**ENTRE**

La Ville de La Teste de Buch, 1 Esplanade Edmond Doré, 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Maire, dûment habilité, Monsieur Patrick DAVET, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du **28 juin 2022**,

Ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

**Et**

L'Association « Grimpe en Teste » ayant son siège social à la Plaine des sports Gilbert MOGA 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Président, dûment habilité, Monsieur Christian GALLINO,

Ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,